

- député-régistrateur du comté de Hastings, de recevoir et entrer à l'index tout sommaire sous l'autorité de l'acte du dit parlement, passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : *Acte pour remédier à certaines défectuosités dans* 9 V. c. 12.
- 5 *l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings, dans le Haut Canada,* ou de l'acte du dit parlement passé dans la session tenue dans les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte pour changer et amender un acte intitulé : ' Acte pour remédier à certaines défectuosités dans l'en-* 10 & 11 V
- 10 *registrement des titres dans le comté de Hastings dans le Haut* c. 38.
- 15 *Canada,* ou d'endosser aucun titre, contrat, testament ou vérification auquel tel sommaire aura rapport, sera et elle est par le présent prolongée jusqu'au dit premier jour de janvier mil huit cent cinquante-sept, et ensuite jusqu'à la fin de la session alors étendu.
- prochaine du parlement provincial.